



N° OJ : 47

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/10/2021

Objet : TV/2021/183/EP - 2021/33 - Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de petits travaux d'infrastructures visant la sécurisation d'abords d'écoles et voiries communales.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117, § 1er ;

Vu que à la suite d'un appel de la Région de Bruxelles-Capitale pour subventions aux petits travaux d'infrastructure visant la sécurité routière, le Département Travaux de Voirie a introduit un dossier de candidature pour :

- Territoire communal – 26 localisations: Réduction et maîtrise de la vitesse ville 30 ;
- Carrefour Rue De Wand/Avenue de la Brise : Résolution ZACA communales ;
- Rue Charles Quint 114 (Ecole Fondamentale de la Retraite du Sacré Cœur) : Sécurisation d'abords d'écoles ;
- Rue Le Corrège 30 (Ecole fondamentale Emile Jacquain) : Sécurisation d'abords d'écoles ;
- Rue des Jardins Potagers : Réduction et maîtrise de la vitesse ville 30 ;
- Boulevard Emile Jacquain : Réduction et maîtrise de la vitesse ville 30 ;
- 8 carrefours à sécuriser : Réduction et maîtrise de la vitesse ville 30 ;

Considérant que les dossiers retenus ont été préparés en concertation avec l'Instruction Publique, la Cellule Mobilité et le Service technique de la circulation TRAT/T ;

Considérant que la demande a été approuvée par la Région en date du 7 juin 2021 ;

Considérant qu'une convention fixant les modalités pratiques autour desquelles s'organise la subvention doit faire l'objet d'une approbation par les autorités communales de la Ville afin d'obtenir le subside ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n° TV/2021/183/EP visant la subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, de l'aménagement d'abords d'écoles et de voiries communales en vue d'y améliorer la sécurité des usagers, est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

